



PAROISSE DE BULLE  
LA GRUYÈRE

# Assemblée générale ordinaire du dimanche 06 décembre 2009

10h35 – 12h15

*Présent :*

Président : C. Racine  
Conseillers : E. Fookes, J.-L. Rossel  
Conseillères : L. Nordberg J. Houriet,  
Ministres : G. Stauffer, E. de Calonne  
Caissier : R. Audemars  
Secrétaire : S. Vallotton

SUJET	DESCRIPTION
<b>1) Culte</b>	<p>Nous nous retrouvons dans la suite de ce moment de culte pour l'Assemblée générale ordinaire d'automne et Mme Lucile Nordberg, Vice-présidente, souhaite à tous une cordiale bienvenue.</p> <p>Elle excuse Mmes Zehnder et Marianne Brandt ainsi que M. et Mme Jean-Pierre et Blurette Ryser de Crésuz.</p>
<b>Ouverture de l'Assemblée</b>	<p>Elle déclare l'Assemblée ouverte et précise que 42 paroissiens ayant le droit de vote étant présents, la majorité est donc de 22 voix.</p> <p>Avant de passer au point 2, Mme Lucile Nordberg propose un petit changement dans le déroulement du tractanda dans la mesure où celui-ci a été présenté de manière différente dans la Feuille officielle et dans le Trait d'Union. En effet, l'élection de M. Emmanuel de Calonne serait présentée avant le budget et il serait donc préférable que ce soit l'ordre du jour paru dans le Trait d'Union qui fasse foi.</p> <p>Elle demande à l'Assemblée si elle est d'accord de continuer cet ordre du jour tel que proposé.</p> <p><b>Soumis au vote à main levée, le tractanda modifié est accepté à l'unanimité.</b></p>
<b>2) Nomination des scrutateurs</b>	<p>MM. Raymond Röthlisberger et Christian Paccaud sont désignés comme scrutateurs et Mme Nordberg les remercie de prendre cette délicate charge.</p>
<b>3) Approbation du procès-verbal du mardi 05 mai 2009</b>	<p>Mme Christine Bloch intervient en signalant que la proposition et répartition du bénéfice des comptes 2008, était bien d'un montant entre frs 60'000.-- et 100'000.--.</p>



## a) Présentation

En préambule, M. Richard Audemars a le plaisir de présenter le budget 2010, mais auparavant, il se permet de faire quelques petites considérations générales au sujet des finances.

Tout d'abord, le budget 2010 ne présente rien de particulier comme nous allons pouvoir le constater. En effet, nous atteignons aujourd'hui une certaine stabilisation financière parce que les recettes ont tendance à plafonner.

Quant aux dépenses, elles grimpent régulièrement et sont dues principalement à une augmentation des diverses activités de la Paroisse, qu'elles soient culturelles, sociales ou ludiques. A son avis, c'est quelque chose de réjouissant puisque cela exprime une certaine vitalité de la Paroisse étant donné qu'une Paroisse est avant tout une communauté.

Mais évidemment, ces activités qui augmentent, entraînent naturellement des frais supplémentaires de personnel et de matériel.

### 31 Administration

#### Poste 31040 :

Il s'agit des frais des impôts qui sont directement perçus par le Canton.

#### Poste 31030 : Frais Conseil de paroisse

En plus des indemnités habituelles, un montant a été inclus pour un séminaire du Conseil de paroisse.

#### Poste 31120 : Assurances diverses

Un montant supplémentaire a été rajouté, montant qui concerne un complément d'assurance pour le nouvel orgue ainsi qu'une assurance de protection juridique.

#### Poste 31122 : Chèques Reka : remises – montant frs 2000.--

M. Richard Audemars informe que le Conseil de paroisse propose depuis l'année prochaine d'offrir à ses collaborateurs des chèques Reka avec une remise de 10 % qui serait prise en charge par la Paroisse.

#### Poste 31330 : Fidelio – Programme informatique

M. Richard Audemars explique qu'il s'agit du registre des paroissiens et que nous devons y apporter quelques améliorations, afin qu'il soit plus performant. Une étude sera faite prochainement.

#### Poste 32120 : Assurances diverses église

A signaler une augmentation des assurances. Jusqu'à présent et vu les résultats, nous jouissons d'une remise des primes de 20 % qui va tomber en 2010, d'où cette augmentation.

#### Poste 32200 : Achats machines / mobilier

Achat d'une tondeuse à gazon.

Afin de ne plus voir des affiches collées sur la porte du Temple, le Conseil de paroisse prévoit d'installer un nouveau panneau d'affichage. M. R. Audemars sur son emplacement et son installation. Un montant de frs 3000.-- a donc été budgété.

### Poste ministères

Pas de commentaire particulier à faire.

### Poste 34000 : Traitements

Il s'agit des traitements de l'organiste et de l'animatrice de jeunesse.

### Poste 34101 : Partitions / psautiers

Jusqu'à présent, les organistes apportaient leurs partitions. M. Bernard Meylan souhaite constituer une petite bibliothèque de partitions appartenant à la Paroisse contenant des œuvres adaptées aux cultes. Celles-ci seront classées dans une armoire derrière la tribune.

### Poste 34606 : Concerts

M. Bernard Meylan prévoit d'organiser l'année prochaine 5 concerts. Les frs 4'000.-- inscrits représentent les prestations aux organistes, les collectes qui seront faites après les concerts viendront en déduction de ces frais.

### Poste 35500

Le journal paroissial nous coûte frs 12'000.--.

### Poste 37701 : Contributions à évangélisation & entraide

Nous devons verser un montant qui correspond entre 2,5 et 5 % de notre produit des impôts. Pour l'année prochaine, cela représentera pour notre Paroisse un taux de 3,13 %.

### Poste 38700 : Contributions Eglise cantonale

Il s'agit de notre contribution à l'Eglise cantonale pour un montant de frs 116'000.--.

### Poste 38703 : Remboursement de la dette Charmey

Le remboursement de la dette d'un montant de frs 15'900.-- s'éteindra en 2012.

### Poste 40000 : Maison de paroisse

Un montant de frs 35'000.-- a été inscrit comme amortissement des immeubles.

### Poste 40001 : Mobilier

Il s'agit de mobilier que nous avons acheté pour frs 10'600.-- et que nous allons amortir l'année prochaine.

## RECETTES

M. Richard Audemars explique que l'on arrive maintenant à un plafonnement des recettes de l'impôt et ceci est dû aux trois critères mentionnés ci-après :

1<sup>er</sup> critère : Il s'agit d'une baisse de l'impôt cantonal et le Conseil de paroisse a décidé de tenir compte d'une correction de l'impôt de la progression à froid, soit une baisse du taux de l'imposition qui va se répercuter naturellement sur nos impôts de paroisse.

2<sup>ème</sup> critère : Il expose que la situation économique générale n'étant pas catastrophique, on assiste toutefois au niveau des personnes physiques à un plafonnement. Pour les personnes morales (sociétés), il y a une nette baisse qui se dessine, cependant dans notre Paroisse cela n'a qu'un effet marginal puisque cet impôt ne représente que 10% du montant payé par les personnes physiques.

3<sup>ème</sup> critère : C'est le nombre de nouveaux paroissiens contribuables arrivés dans le district (entre 100 et 150) qui explique cette situation, l'impôt des personnes physiques représentant 95% des recettes.

Il rappelle encore qu'en 10 ans, ces rentrées ont plus que doublé.

### IMMEUBLES

Les locations habituelles.

### MINISTERES

M. Richard Audemars commente encore les ristournes que nous recevons du Conseil synodal.

### **Résultat : le budget prévoit un bénéfice de frs. 24'400.--**

pour un total de produits de frs 1'015'600.00 et  
pour un total de charges de frs 991'200.00

Après avoir présenté le budget 2010, M. Richard Audemars reste à la disposition des paroissiens pour tout complément d'information.

Concernant le montant de frs 6'900.-- Mme Christine Bloch demande la raison des travaux du déplacement de la barrière côté escaliers. Elle désire savoir si l'on va supprimer une grande surface de jardin pour agrandir le parking et ne comprend pas la motivation sous-tendant ces travaux.

Mme Lucile Nordberg lui répond qu'en fait il ne s'agit pas d'agrandir le parking, mais d'avoir un accès direct aux escaliers sans être obligé d'ouvrir et de fermer le portail en cas d'activités de la crèche.

Mme Chantal Steffen Loup tient à préciser que la barrière a déjà coûté frs 8'500.-- et se demande pourquoi remettre frs 6'900.-- pour la déplacer. La raison donnée est que l'on veut avoir accès par le portail. Elle explique encore que ce dernier n'est pas fermé à clef et désire savoir pour combien d'utilisation par jour, par semaine et par mois on entend la déplacer.

M. Richard Audemars fait remarquer qu'ayant utilisé plusieurs fois ce portail, ce dernier était fermé par un cadenas.

Mme Christine Bloch répond qu'il n'est plus verrouillé et que la Crèche ne demande pas à ce que ce portail soit fermé à clef, des éducatrices étant toujours présentes.

Mme Chantal Steffen Loup communique à l'Assemblée qu'il existe une situation conflictuelle entre les locataires de la Maison de paroisse. Elle rappelle que cette barrière a été payée par la Crèche et si la situation n'évolue pas, elle trouve un peu prématuré d'engager un nouveau crédit.

M. Richard Audemars signale que le montant n'est pas de frs 6'900.-- car il comprend d'autres frais d'entretiens. Le montant exact pour ces travaux est de frs 2'000.--.

Mme Christine Bloch demande alors si nous pouvons voter pour ce montant de frs 2'000.-- afin de savoir si les paroissiens sont d'accord. Elle trouve aussi que ce montant pourrait être investi dans l'installation d'une rampe au Temple, dans la mesure où l'accessibilité pour les fauteuils roulants n'est pas possible.

M. Gérard Stauffer intervient en demandant si Mmes Christine Bloch et Chantal Steffen Loup souhaitent un amendement. Elles répondent positivement à cette requête.

M. J.-L. Rossel aimerait apporter un petit complément d'information : Les problèmes entre les locataires ne sont pas la raison directe de la demande. En effet, les jeudis lors des repas rencontre, en cas de beau temps, la paroisse n'a pas la possibilité de servir un repas à l'extérieur. En déplaçant cette barrière, ce coin serait alors réservé exclusivement aux personnes qui viennent occuper la Maison de paroisse.

Mme Georgette Vionnet ajoute que cet endroit pourrait également être utilisé pour les repas communautaires des premiers dimanche du mois. Il est aussi prévu d'organiser, en cas de beau temps, des pique-niques : cela serait plus facile et moins onéreux pour la Paroisse.

Mme Chantal Steffen Loup ajoute qu'elle en revient toujours au conflit entre les locataires qui n'est pas terminé. Selon son issue la Paroisse n'aura plus de problèmes pour organiser des pique-niques.

M. Richard Audemars précise que ce bien fonds appartient à la Paroisse et qu'il est mis à la disposition de la crèche.

Mme Christine Bloch ne souhaite pas insister, mais précise qu'il ne s'agit pas d'une propriété, mais d'un espace que l'on devrait pouvoir utiliser ensemble. Tout a très bien fonctionné jusqu'au printemps dernier et elle trouve dommage qu'il y ait maintenant des soucis.

En entendant parler barrières, M. Genin relève que celles-ci servent à protéger, notamment les enfants. Une ouverture pour adultes ne pose pas de problème et il se demande si l'on ne pourrait les ouvrir de temps en temps pour des pique-niques.

Mme Lucile Nordberg informe que cette question se pose aussi en cas d'activités simultanées de la crèche et de la paroisse en vue de protéger les enfants de la crèche se trouvant sur la pelouse et d'offrir un espace aux autres personnes ailleurs que sur le parking.

Madame Nordberg comprend très bien le désir de la crèche d'éviter que ces personnes se mélangent aux enfants à sa charge. Il est entendu que ceux-ci doivent pouvoir profiter du jardin en cas de beau temps, mais en même temps les personnes qui se rencontrent et qui ont du plaisir à se retrouver doivent pouvoir aussi bénéficier d'un espace extérieur.

S'il est vrai que des événements ont provoqué des tensions, il doit être possible de réexaminer la situation pour que tout le monde y trouve son compte sans utiliser le parking.

Lors d'un récent repas, Mme Yvete Stauffer précise que des parents avec enfants prenaient leurs pique-niques sur le parking.

Sœur Pierrette pense que s'il y a deux espaces bien délimités, ce qui est très important pour la crèche, la Paroisse de son côté devrait aussi pouvoir profiter d'un espace à l'extérieur.

Mme Auguet-Rochat suggère d'aménager quelque chose dans le jardin de la Cure.

Mmes Christine Bloch et Chantal Steffen Loup maintiennent leur amendement concernant la barrière et Mme Lucile Nordberg propose de voter.

M. Eugen Steffen entretenant les gazons de la Cure et de la MP demande pourquoi le jardin de la Cure n'est pas utilisé. On pourrait y disposer quelques meubles de jardin et il encourage tous les paroissiens à en profiter.

Mme Christiane Brandt trouve que c'est une bonne idée d'utiliser le jardin de la Cure pour des repas et pique-niques en y installant quelques tables. De plus, il ne va pas faire chaud tous les jeudis d'avril à juillet.

M. Christian Paccaud émet toutefois des réserves quant au bruit suite à la route toute proche, alors qu'à la Maison de paroisse, le jardin est plus tranquille.

Mme Cathy Ruffieux signale que, lors des ateliers du printemps dernier, le dialogue avec la crèche avait été tout à fait possible, de même que l'utilisation du jardin de la Cure.

M. Jean-Luc Rossel précise qu'il ne s'agit donc pas d'amputer une partie du gazon, mais simplement de déplacer la barrière sur la partie asphaltée, afin de procurer une surface pour la Paroisse .

M. J. Chr. Stucki pense qu'il y a eu suffisamment de discussions. Personnellement, il ne voit pas pourquoi on mettrait des tables pour des thés ou des goûters dans ce petit coin au bas de l'escalier, qui est un espace ni joli ni agréable. Il trouve que la suggestion de la part de Mme Auguet concernant l'utilisation du jardin de la Cure est une très bonne chose car il y a des zones d'ombre, et il serait possible d'y placer quelques tables.

Il pense aussi que nous sommes sur une discussion qui n'a en fait rien à voir avec le sujet de déplacer ou de ne pas déplacer la barrière. Il estime qu'il y a des choses qu'il faut régler et s'associe à l'amendement de Mme Christine Bloch qui suggère de dépenser l'argent plus utilement.

**Mme Lucile Nordberg propose à l'Assemblée de voter cet amendement.**

**Pour l'annulation du montant de frs 2'000.-- dans le poste 32317 « entretiens extérieurs » :**

**Pour : 17 voix**  
**Contre : 16 voix**  
**Abstentions : 4 voix**

M. Jacky Brandt désire connaître sur base de quel critère le Conseil de paroisse a l'intention de distribuer des chèques REKA, ce poste ayant été traité un peu rapidement.

M. C. Racine informe que les chèques REKA permettent d'acquérir des services, par exemple de l'essence à prix réduit ou d'obtenir des réductions pour des vacances. Etant donné que nous avons pas mal de bénévoles qui travaillent pour la Paroisse, il serait bien de leur offrir, de même qu'éventuellement aux Conseillers de paroisse, une possibilité d'acquérir ces chèques jusqu'à concurrence de frs 1'000.-- par année et par ménage.

Si, par exemple, la personne intéressée souhaite acheter pour frs 500.-- de chèque, elle payera frs 450.--, et la Paroisse, en remerciement des services rendus, lui offrirait frs 50.--. Voilà le but de ce qui était proposé en signe de reconnaissance aux personnes qui s'investissent. Ceci ne représenterait pas une grande dépense pour la paroisse.

Une précision étant demandée, M. Richard Audemars informe que les personnes bénéficiaires seraient les bénévoles, Conseillers de paroisse et collaborateurs.

Mme Christine Bloch trouve que c'est une excellente idée, pour les bénévoles et les Conseillers de paroisse, car elle connaît le temps qui doit être consacré, mais trouve que les collaborateurs de la Paroisse sont déjà rémunérés très correctement. Elle souhaite préciser que ce devrait être réservé aux bénévoles, car nous ne sommes pas une entreprise.

Mme Lucile Nordberg demande si l'Assemblée souhaite voter pour le montant de frs 2'000.-- inscrit au budget concernant les chèques REKA.

M. Maurice Houriet désire encore savoir pourquoi un montant de frs 2'000.-- est budgété. M. Richard Audemars lui précise qu'il correspond à 10% du montant total prévu pour cet achat puisque le 90% serait à la charge des acquéreurs.

M. J. Chr. Stucki intervient en communiquant que 2011 sera l'année du bénévolat. Dans le courant de l'année 2010, il y aura un certain nombre de projets et de tables rondes au niveau Suisse ainsi qu'au niveau de l'EERF.

Des événements particuliers seront organisés afin que le bénévolat soit reconnu.

Il trouve que l'idée d'attribuer ces chèques REKA aux bénévoles serait une reconnaissance particulière étant donné bien entendu que le Conseil de paroisse fait partie des bénévoles.

Mme Pasquier fait remarquer que tout travail dans la Paroisse comporte également du bénévolat. Donc, elle trouve que faire la séparation serait trop difficile. Elle pense qu'il y a une partie du bénévolat qui doit être reconnue pour tout le monde, donc également chez les collaborateurs.

Mme Auguet intervient en faisant remarquer que cette idée que le Conseil de paroisse a eue et trouve qu'elle est mise devant le fait accompli.

M. Gérard Stauffer lui répond qu'elle n'est pas mise devant le fait accomplis, tout comme pour la barrière et, qu'elle peut demander un amendement pour la radiation de ce poste du budget.

Mme Yvete Stauffer trouve très bien que le Conseil de paroisse ait pris cette initiative et qu'il pense au bénévolat. Elle rejoint Mme Pasquier et estime que même les collaborateurs font du bénévolat. Elle dit encore que tout le monde est bénévole dans une Paroisse.

Mme Josiane Houriet informe qu'il y a aussi l'idée d'avoir la joie et le privilège de les offrir aux personnes bénévoles ou dans le besoin à un prix préférentiel.

M. Richard Audemars ajoute, qu'en sa qualité de caissier, il voit les difficultés arriver, car il y a également des salariés qui font du bénévolat, comme par exemple les catéchètes. Il dit aussi que s'il fallait rémunérer toutes les personnes en fonction de ce qu'elles font dans la Paroisse, il pense que nos impôts ne suffiraient pas.

M. Raymond Röthlisberger soutient l'idée de Mme Pasquier car on se poserait tellement de questions qu'il estime que chacun pourrait bénéficier de ces chèques.

Mme Fath estime que les bénévoles font cela de bon cœur.

Sœur Pierrette trouve qu'organiser un repas de fête avec animation une fois dans l'année est une bonne formule qui permet aux bénévoles de passer un bon moment ensemble.

**Suite à la demande de radiation du projet des chèques REKA, Mme Lucile Nordberg invite les paroissiens à voter :**

**Pour : 22 voix**  
**Contre : 20 voix**

**Dès lors, le poste 31122 comprenant un montant de frs 2'000.-- est annulé.**

<p><b>d)</b> <b>Rapport de la commission de révision des comptes</b></p> <p><b>c) Approbation</b></p> <p><b>d) taux d'imposition</b></p> <p><b>6) Divers</b></p>	<p>M. Gérard Stauffer signale qu'il est de notre responsabilité démontrer notre reconnaissance aux bénévoles.</p> <p>La parole est ensuite donnée aux membres de la Commission de la révision des comptes.</p> <p>Puis, M. J. Christoph Stucki, au nom de la Commission de révision des comptes, nous communique qu'ils se sont rencontrés avec M. Richard Audemars, caissier de la paroisse et ont pris connaissance du budget 2010.</p> <p>La Commission a pris acte de la répartition prudente et raisonnable des dépenses au vu des recettes prévisibles.</p> <p>M. Richard Audemars a répondu de manière satisfaisante à toutes les remarques et questions qui lui ont été posées.</p> <p>De vifs remerciements sont adressés à M. Richard Audemars pour son dévouement et méticulosité dans son travail de caissier de la Paroisse.</p> <p>La Commission recommande, sans réserve, l'approbation du budget 2010 par l'Assemblée de paroisse.</p> <p><b>Soumis au vote à main levée, le budget 2010 est accepté à l'unanimité avec remerciements et applaudissements à son auteur.</b></p> <p>M. Richard Audemars communique qu'il n'y aura pas de modification du taux de l'impôt.</p> <p>Avec les bénéfices que l'on fait, Mme Auguet trouve le taux bien assez élevé.</p> <p>M. J. Chr. Stucki fait remarquer que nous sommes une Paroisse où le taux est un des moins élevés du Canton.</p> <p>A titre indicatif, M. Richard Audemars nous montre un tableau comparatif des taux d'imposition dans le Canton.</p> <p>Plus aucune remarque n'étant formulée concernant le budget 2010, Mme Lucile Nordberg propose de passer au point des divers.</p> <p>Le Conseil de paroisse signale qu'il recherche toujours deux Conseillers et Mme Lucile Nordberg demande si nous connaissons une personne ou si nous-mêmes nous nous sentons interpellés. Merci d'informer M. Claude Racine ou les pasteurs.</p> <p>M. Jacky Brandt intervient en faisant part qu'il faudrait que toute la Paroisse soit informée. En effet, il n'a rien vu dans le TU et pense qu'il faudrait tout de même faire quelque chose.</p> <p>Le Conseil de paroisse s'est posé la question si des personnes auraient à cœur de composer des bouquets liturgiques pour le Temple, en particulier lors de grandes Fêtes. Aux personnes intéressées, merci de nous communiquer vos idées et propositions.</p>
--	---

Concernant le pliage du TU, Mme Lucile Nordberg informe que nous n'avons plus de responsable. Mme Chantal Steffen Loup a la gentillesse de rester dans le Comité de la rédaction bien qu'elle ne fasse plus partie du Conseil de paroisse. Elle s'est retirée également de la prise en charge du TU.

De ce fait, nous sommes à la recherche de bénévoles pour prendre la responsabilité du pliage et de la remise à la poste.

Mme Georgette Auguet demande s'il ne serait pas possible de le faire plier directement à l'imprimerie, voir d'y faire l'étiquetage.

M. Gérard Stauffer explique que la question du pliage revient de temps en temps sur le tapis. Il y a quelques années, le Conseil de paroisse avait décidé de le faire plier en Paroisse, parce que le groupe de personnes du pliage aimait se retrouver. Donc, si le pliage devient un poids, il n'y a aucun problème à le faire plier par l'imprimerie. Quant à la question de l'étiquetage, c'est un travail plus compliqué.

Mme Josiane Audemars serait d'accord de prendre la responsabilité de l'organisation, mais pas du transport à la Poste.

M. Christian Paccaud est d'accord de s'en charger.

Mme Fath propose que le pliage se fasse à l'imprimerie, mais que le groupe se charge de l'étiquetage.

Le Conseil de paroisse se renseignera concernant le pliage du TU auprès de l'imprimerie.

M. Emmanuel de Calonne tient à nous remercier de notre confiance et de notre amitié. Pour lui, c'est une grande joie de servir le Seigneur et la Paroisse. Il aimerait aussi remercier M. Gérard Stauffer et toutes celles et ceux qui travaillent avec les pasteurs.

Il rappelle que beaucoup de projets sont lancés et il continuera à nous contacter les uns et les autres pour que l'on puisse cheminer ensemble dans ce projet « être ensemble, famille de Dieu ». Il tient également à remercier Nadine Geinoz pour son engagement et son travail.

Puis, il nous parle du cours « Alpha » et c'est pour lui l'occasion de remercier toutes celles et ceux qui se sont engagés dans la logistique, l'animation, etc.

Il attire notre attention sur le fait que des flyers explicatifs sont à disposition couplé à une invitation pour un repas d'ouverture du parcours Alpha le mercredi 13 janvier prochain 19h00 sur le thème « Le Christianisme est-il faux, ennuyeux ou démodé ? » Cette première conférence offrira la possibilité de suivre un parcours de découverte ou de redécouverte de la foi chrétienne.

Alpha porte des fruits et Emmanuel pense que c'est l'occasion pour nous d'une triple croissance, personnelle intérieure, communautaire et spirituelle. Il nous encourage vivement à inviter nos connaissances pour le 13 janvier 2010 à 19h00 et surtout de lui indiquer le nombre de personnes prévues pour cette soirée.

Concernant le centre paroissial de Charmey, M. Maurice Houriet fait remarquer que nous payerons encore deux ans la dette. Des travaux sont en projet et il souhaite savoir si nous serions à nouveau amenés à payer des frais en cas de faillite.

M. Gérard Stauffer répond que la dette que nous sommes en train d'éponger, c'est justement l'ardoise que l'Eglise cantonale a effacé avant de céder pour 1.-- franc symbolique le Centre réformé à la Fondation du centre réformé. Tous les engagements financiers qui sont pris maintenant n'ont rien avoir avec la Paroisse.

Suite à l'élection de M. Emmanuel de Calonne, Mme Josiane Houriet aimerait inclure son épouse et elle lui demande de transmettre à Nathalie toute notre reconnaissance et notre joie et lui dire que nous l'aimons et qu'elle a toute sa place parmi nous. Alors merci Nathalie pour les heures que tu nous donnes au travers de ton mari.

M. Jacky Brandt relance l'idée d'une rencontre après un repas communautaire pour traiter de sujets de la vie de la Paroisse. Il lui semble que ce serait une bonne chose. Ne serait-ce que pour partager les préoccupations du Conseil de paroisse et des pasteurs, mais d'une manière plus ouverte et plus large. Il aimerait beaucoup que cela se poursuivre et rappelle que M. Raymond Röthlisberger s'en était occupé de main de maître.

Il nous présente deux brochures intéressantes sorties en octobre dernier, la première représentant le nouvel orgue et ses caractéristiques.

La seconde étant la plaquette de présentation des vitraux entièrement refaite par M. Gérard Stauffer. On n'imagine pas toutes les richesses qu'il y a dans ces vitraux liés aux médaillons les surmontant. Il demande que l'on en parle autour de nous.

Mme Bloch souhaite que l'on inclue, pour l'Assemblée de paroisse du printemps prochain, un point dans les divers, à savoir : « Information de la crèche au sujet de la situation conflictuelle régnant entre les locataires de la Maison de paroisse ».

Mme Georgette Vionnet pense que Mme Christine Bloch a tout à fait raison. Toutefois, elle demande au Conseil de paroisse s'il est possible, plutôt que d'attendre la prochaine Assemblée générale du printemps se déroulant en général au mois de mai, de régler cette affaire plus rapidement étant donné que vivre dans une telle situation, est pénible pour chacun.

Mme Chantal Steffen Loup tient à relever qu'il s'agit là d'une information et que la crèche souhaiterait aussi une issue plus rapide, mais c'est surtout pour que les paroissiens puissent entendre le point de vue de la crèche.

Mme Christine Bloch tient encore exprimer sa consternation lorsqu'elle a lu les articles signés du pasteur Gérard Stauffer dans la presse. Elle a eu beaucoup de peine à s'identifier en tant que paroissienne.

Mme Moeri se dit avoir été soulagée et heureuse, car nous n'avons lu que des points négatifs dans les journaux. Elle s'est posée la question de savoir quelle foi nous avons. Est-ce que nous avons encore la foi en Jésus Christ en sachant que l'Islam est anti-Christ, anti-crucifix, anti-croix. Elle a remercié M. Gérard Stauffer pour son courage et ajoute qu'il avait proposé de voter selon sa conscience.

Elle mentionne encore la Parole de Dieu dit « Obéissez à Dieu plutôt qu'aux hommes ».

Mme Christine Bloch trouvait que les mots choisis étaient très forts. Elle trouve que cela aurait été aussi très chrétien de voter contre l'exportation des armes et n'a rien vu dans la presse.

Mme Yvete Stauffer signale que par rapport à cet article, chacun a le droit d'exprimer ce qu'il croit. Elle pense que peu importe qu'il soit pasteur ou non, elle aurait fait la même chose.

Mme Josiane Audemars se dit avoir aussi été choquée, parce que M. Gérard Stauffer s'est adressé aux autorités catholiques, protestantes et juives. Elle trouve qu'il aurait dû s'adresser à l'EERF et non pas dans la presse. Elle pense que cela a discrédité notre Eglise.

Mme Chantal Steffen Loup dit qu'il a le droit de donner son point de vue en tant que citoyen. Il aurait pu demander à la rédaction le couvert de l'anonymat. Il a mis en avant sa fonction de pasteur et aurait dû s'en référer à sa hiérarchie. Elle-même a été très choquée.

M. Gérard Stauffer ne souhaite pas entrer dans la polémique. Il ne peut qu'écouter et voir dans quelle mesure il peut en tenir compte à l'avenir.

A son avis écrire sous couvert d'anonymat n'aurait peut-être pas été sage.

M. Gérard Stauffer a volontairement signé pasteur, mais sans préciser de quelle église afin de ne pas engager sa paroisse, le terme de pasteur recouvrant une fonction générale.

Il est vrai qu'il n'a pas parlé des exportations d'armes. Pourquoi ? Pour la simple et bonne raison que l'Eglise cantonale, la Corporation ecclésiastique où l'Evêque et la Communauté juive n'en ont pas parlé.

Sa réaction se basait sur le fait que les trois représentants des trois communautés ont pris position publiquement sur le sujet en avançant un argument théologique qu'il trouvait personnellement très discutable, raison pour laquelle il a signé en écrivant « pasteur ».

De plus, son texte était écrit sur deux pages A4 et il a dû le réduire en divisant par trois le nombre de mots pour arriver à la taille du texte qu'il était autorisé à publier. Alors, autant dire qu'il lui a fallu concentrer le fond de sa pensée en choisissant le poids des mots qui sans doute étaient forts : il n'avait pas la possibilité de les diluer. Il accepte à cent pour cent les critiques parce que c'est un choix qu'il a fait et qu'il assume étant donné qu'il ne pouvait pas faire autrement pour exprimer sa pensée.

Plus aucune question n'étant posée, Mme Lucile Nordberg clos l'Assemblée en remerciant chacun de sa participation et en souhaitant aux participants un bon repas ainsi qu'un bon dimanche.

Le Président :

La Secrétaire :

C. Racine

S. Vallotton